

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUINGAMP

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes de Guingamp dûment convoqué, par Monsieur Aimé DAGORN – Président, s'est réuni à la Communauté de Communes – salle du conseil communautaire à Guingamp - l'an DEUX MILLE HUIT, le vingt trois du mois d'octobre à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Bernard HAMON.

#### ETAIENT PRESENTS :

Commune de GRACES

- Mme GUILLOU - Maire  
MM. LE GUEN - MORANGE  
Mme CORRE

Ville de GUINGAMP

MMES - AUFFRET – BOUALI – POGAM  
CHOTARD – MANCASSOLA - GEFFROY  
MM. CARDINAL - RIOUAL – STEPHAN

Mme LE HOUEROU – Maire Arrivée 18 h 30

Pouvoir avait été donné par :

Mme LE HOUEROU à Mme POGAM

Départ 18 h 45 Point n° 5

Retour Mme LE HOUEROU 19 H 20

Point n° 16

Commune de PABU

- M. SALLIOU – Maire  
MM. FREMONT – LE ROUX  
Mme MABIN

Commune de PLOUISY

- M. CAILLEBOT – Maire  
MM. THOMAS – LABBE

Commune de PLOUMAGOAR

- M. LOLLIERIC - Maire  
MM. HAMON – GUIGUEN -  
Mme GUILLAUMIN

Pouvoir avait été donné par :

Mme LE COTTON à M. HAMON

M. LE GLATIN à Mme GUILLAUMIN

Commune de SAINT AGATHON

- M. MERCIER – Maire  
Départ à 19 h 15 point n° 15  
Pouvoir avait été donné par :  
M. MERCIER à M. CASTREC  
MM. VINCENT – CASTREC

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

## **– CONVENTION AVEC LA SASP ET L'ASSOCIATION EN AVANT DE GUINGAMP**

Dans le cadre de sa politique en matière de développement du sport et de l'apprentissage du sport de haut niveau, la Communauté de Communes alloue à l'association sportive « En Avant de Guingamp » une aide destinée au financement du fonctionnement de son centre de formation.

La Communauté de Communes attribue également à la SASP En Avant de Guingamp une aide couvrant les missions d'intérêt général, les actions de communication, de relations publiques et sociales.

Le montant alloué à l'Association sportive « En-avant de Guingamp » gestionnaire du centre de formation s'élève à 121 960 € par an.

Un montant de 15 244 € est alloué à la SASP En Avant de Guingamp pour les actions suivantes :

➤ Mission d'intérêt général : dans le cadre de sa mission d'intérêt général, En Avant de Guingamp s'attache à offrir aux jeunes de la Communauté de Communes, en âge de fréquenter l'école de football, toutes possibilités de s'inscrire dans ses activités de football-loisir. Elle soutient la promotion d'œuvres humanitaires ou de générosité publique d'initiative locale ou nationale. Au cours de la saison, elle accueille les jeunes des écoles de football de la Communauté de Communes de Guingamp et leurs accompagnateurs à l'occasion des matchs de championnat de ligue 2. Des équipes de moins de 15 ans sont invitées à participer à la mi-temps des matchs de championnat de ligue 2, à un challenge de tirs au but.

➤ Actions de communication : La SASP En Avant de Guingamp s'engage à réserver à la Communauté de Communes en sa qualité de partenaire officiel les espaces publicitaires suivants :  
Présence du logo de la Communauté de Communes sur les supports publicitaires d'En Avant et sur les panneaux officiels du club dans les couloirs du stade en salle de presse et télévision.

➤ Opération de relations publiques et d'actions sociales, mise à disposition de places : la SASP met à la disposition de la Communauté de Communes pour chaque match de L2 :

- ☞ 7 places en tribune officielle avec parking
- ☞ 6 places en tribune prestige
- ☞ 80 places en tribunes latérales Est

Concernant cette dernière action, la SASP a proposé une prestation supplémentaire par la mise à disposition d'une table de 8 places au repas d'après-match. Cette mise à disposition implique une augmentation de la subvention allouée à la SASP de 5 010.29 €.

Par délibération en date du 28 février 2008, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 137 205 € pour l'ensemble des actions. La modification présentée ci-dessus porterait cette subvention à 142 214.29 € et implique le vote de la décision modificative n°10 suivante :

Section de Fonctionnement

Service : EAG

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations + 5 010.29 €

**Gwendal RIOUAL demande si des places peuvent être attribuées aux personnel de la Communauté de Communes.**

**Ronan CAILLEBOT souhaite que dans le cadre de la mission d'intérêt général, le suivi scolaire du centre de formation soit plus efficace. Il fait observer que ce suivi n'est pas à la hauteur du club et qu'il manque un référent.**

**Il précise que les disfonctionnements dont il fait état ne concernent pas la présente saison.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par :

- 23 voix pour,
- 7 abstentions (Mmes GUILLAUMIN pouvoir de M. LE GLATIN – LE CORRE – MANCASSOLA – BOUALI - MM. CASTREC – CAILLEBOT)
- Donne son accord à la modification d'attribution de subvention à la SASP « En Avant de Guingamp »,
- Vote la décision modificative tel que présentée ci-dessus,
- Autorise M. VINCENT, Vice-président en charge des Finances, à signer les conventions à intervenir avec la SASP, d'une part et l'Association En-Avant, d'autre part.

**Le Vice-Président,**

**Bernard HAMON**